

DROIT DE L'URBANISME

Panorama des principales ressources en droit de l'urbanisme en France et en Europe.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Centres de recherche spécialisés
2. Organismes publics
3. Catalogues des bibliothèques françaises
4. Bases de données gratuites et payantes
 - 4.1. Les bases de données gratuites
 - 4.2. Les bases de données payantes
5. Sites internet

1. Centres de recherche spécialisés

- Le [groupe de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat](#) propose des fiches sur les PLU et les SCOT
- Le centre de recherches [SERDEAUT](#) (Sorbonne - Etudes et Recherches en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme) de l'Université Panthéon-Sorbonne
- L'institut des études juridiques de l'urbanisme & de la construction de l'Université Toulouse 1 qui édite depuis 1976 la revue bi-annuelle [Droit & Ville](#) dont le [sommaire](#) est consultable en ligne (depuis le n°51)
- L'[institut d'urbanisme et d'aménagement régional](#) de l'Université d'Aix-Marseille organise de nombreuses conférences.

2. Organismes publics

- Le **Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales** présente les [documents d'urbanisme](#) en lien avec la planification urbaine.
- Le service interministériel [Plan Urbanisme Construction Architecture](#) (PUCA) propose des publications en ligne.
- Le **centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement** est un établissement public mettant en ligne des informations en matière d'[aménagement et d'urbanisme](#) mais aussi en matière d'[équipements publics](#).
- L'[Institut Paris Région](#) propose des ressources en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Le site [Service-Public.fr](#) dresse un état des lieux des [droits et des démarches](#) en matière d'urbanisme.

3. Catalogues des bibliothèques françaises

- La [Bibliothèque Cujas](#) possède un fonds important d'ouvrages et de revues en droit de l'urbanisme.
- [SUDOC](#) : ce catalogue collectif français comprend plus de 13 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents.
- [La Bibliothèque Nationale de France](#) : des références bibliographiques (dont certaines en texte intégral) sont disponibles sur le catalogue général et dans la bibliothèque numérique Gallica

4. Bases de données gratuites et payantes

Quelques exemples de bases de données permettant de trouver de la législation, de la jurisprudence ou encore des articles de doctrine spécifiquement en droit de l'urbanisme.

4.1 Les bases de données gratuites

- Le **code de l'urbanisme** est disponible en ligne sur [Legifrance](#) qui donne accès aux dispositions législatives et réglementaires en matière de droit de l'urbanisme.
- Le site **Vie publique** propose un accès thématique "**aménagement, urbanisme, ville**". On peut notamment consulter des dossiers d'actualité ainsi que des rapports publics. On y trouve un panorama complet des lois (travaux préparatoires, le processus législatif, évaluations).
- Les portails de revues scientifiques [Revues.org](#) et [Persée](#) proposent des articles relatifs au droit de l'urbanisme.
- La revue **Métropoles** est consultable en ligne sur OpenEdition

4.2 Les bases de données payantes

- **Dalloz** permet de consulter le code de l'urbanisme ainsi que des formulaires en contentieux de l'urbanisme. Le répertoire de contentieux administratif ainsi que le répertoire de droit immobilier propose plusieurs entrées en matière d'urbanisme (règles contentieuses communes et contentieux spécifiques).
- **Dalloz Bibliothèque** permet de consulter en version numérique le code de l'urbanisme ainsi que des ouvrages en droit de l'urbanisme.
- **Doctrinal Plus** donne notamment accès à des notices bibliographiques d'articles de revues en droit de l'urbanisme.
- **Elnet** offre des études consultables depuis les onglets "construction et urbanisme" et "gestion immobilière".
- **Lamyline** propose une entrée thématique "Immobilier" donnant accès à des ouvrages, revues et formulaires.
- **Lexis 360** permet de consulter la revue et l'encyclopédie Construction - Urbanisme.
- **Lextenso** offre la consultation en ligne de l'Essentiel Droit de l'immobilier et urbanisme.
- **Navis** donne notamment accès au mémento urbanisme construction.

La base de données pluridisciplinaires [Cairn](#) propose des articles ainsi que des encyclopédies de poche relatifs aux droits de l'urbanisme.

5. Sites internet

- Le blog **Droit de l'urbanisme et de l'aménagement** propose des points d'actualité rédigés par des juristes en droit de l'urbanisme ou des professionnels de l'urbanisme. Il est possible de s'abonner gratuitement à une **newsletter** mensuelle
- **L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme** regroupe des institutions d'enseignement supérieur du monde francophone. Elle recense les manifestations en urbanisme.
- Des informations pratiques en matière de droit de l'urbanisme sont disponibles sur **les sites des mairies**. Ex : site de [la mairie de Paris](#).

*Fiche réalisée par Isabelle GRAS (SCD de l'Université d'Aix-Marseille).
Dernière mise à jour : décembre 2020*

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).